



Ministère des Solidarités et de la Santé

Priorité 5

mise à jour : **13.06.18**

Le respect et la promotion des droits des personnes présentant des troubles psychiques, le renforcement de leur pouvoir de décider et d'agir et de la lutte contre la stigmatisation des troubles psychiques.

Pour en savoir plus

Le respect et la promotion des droits

Le projet territorial de santé mentale identifie les modalités permettant de promouvoir les droits fondamentaux, les droits sociaux et économiques des personnes présentant des troubles psychiques et d'en renforcer l'effectivité. Ces modalités, qui doivent s'inscrire dans le respect du principe de solution la moins contraignante pour la personne, sont notamment :

- ▶ La réduction du recours aux soins sans consentement et aux pratiques de contention et d'isolement, conformément à l'instruction du 29 mars 2017
- ▶ La garantie de l'effectivité de l'accès des personnes aux voies de recours
- ▶ Le respect de la liberté d'aller et venir et de la propriété privée des personnes présentant des troubles psychiques
- ▶ La garantie du fonctionnement effectif de la commission départementale des soins psychiatriques (CDSP)
- ▶ La promotion de l'action des associations agréées pour venir en aide aux usagers de la psychiatrie et à leur entourage
- ▶ La mise en place de partenariats avec les acteurs de l'accès aux droits et avec les MDPH
- ▶ L'amélioration de l'accès aux droits sociaux des personnes présentant des troubles psychiques : ouverture ou réactivation des droits des personnes : droit à compensation et prestations (AEEH, AAH, PCH, RQTH*) et pour les plus démunis, obtention de la CMU, de l'aide à l'acquisition d'une couverture maladie complémentaire, droit au logement opposable...

** Allocation d'éducation d'enfant handicapé, allocation d'adulte handicapé, prestation de compensation du handicap, reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé*

Illustration

Utilisation du programme QualityRights Tool Kit de l'OMS dans les établissements de santé mentale et les ESSMS

La lutte contre la stigmatisation des troubles psychiques

La stigmatisation engendrée par les préjugés et stéréotypes entretenus autour des troubles psychiques (dangerosité, incurabilité, irresponsabilité, asocialité, déficience intellectuelle...) engendrent des conséquences sur le plan personnel (baisse de l'estime de soi, sentiment de honte, de culpabilité, d'infériorité), sur le plan social (exclusion du monde du travail, difficultés à obtenir un logement, perte des droits civiques pour les personnes sous tutelle ou curatelle, difficultés d'adaptation, marginalisation) et sur le plan des soins (difficultés d'accès aux soins, abandons thérapeutiques, manque d'information).

Le projet territorial de santé mentale identifie des actions visant à lutter contre la stigmatisation des troubles psychiques :

- ▶ La conduite d'une réflexion avec les media sur le traitement de la santé mentale (en particulier des troubles psychiques et du suicide) dans l'information du grand public, dans la perspective de la rédaction d'une charte déontologique
- ▶ La mise en place de campagnes d'information de proximité, en particulier dans les écoles, collèges et les lycées, afin de changer les représentations sociales
- ▶ Les initiatives engagées les conseils locaux de santé mentale
- ▶ La mobilisation des acteurs de santé mentale et des partenaires (médias, élus,...) lors des semaines d'information en santé mentale

Point d'information

Les semaines d'information en santé mentale (SISM)

Les semaines d'information en santé mentale sont un moment privilégié pour réaliser des actions de promotion de la santé mentale. Elles sont l'occasion de construire des projets en partenariat et de parler de la santé mentale avec l'ensemble de la population.

Les cinq objectifs des SISM sont :

1. SENSIBILISER le public aux questions de santé mentale.
2. INFORMER, à partir d'un thème annuel, sur les différentes approches de la santé mentale.
3. RASSEMBLER par cet effort de communication acteurs et spectateurs des manifestations, professionnels et usagers de la santé mentale.
4. AIDER au développement des réseaux de solidarité, de réflexion et de soin en santé mentale.
5. FAIRE CONNAÎTRE les lieux, les moyens et les personnes pouvant apporter un soutien ou une information de proximité.

Les SISM peuvent être engagées à partir des conseils locaux de santé mentale, en lien avec les partenaires du territoire (acteurs du soin et de l'accompagnement, associations de patients, groupes d'entraide mutuelle, PMI, éducation nationale, police, justice...). Elles visent à la fois à engendrer un changement de perception des troubles psychiques par le grand public et à lutter contre la discrimination et l'exclusion des personnes vivant avec ces troubles.

Les actions du Psycom

Psycom, Organisme public d'information, de formation et de lutte contre la stigmatisation en santé mentale, il propose des brochures d'information, des outils des actions de sensibilisation, de formation et d'accompagnement méthodologique

Illustration

[Les initiatives des conseils locaux de santé mentale](#)

Le renforcement du pouvoir de décider et d'agir des personnes, la promotion de leur implication et de celle de leurs proches

Le renforcement du pouvoir de décider et d'agir des personnes ayant des troubles psychiques, communément appelé « empowerment », répond à l'objectif de promotion de la citoyenneté et des capacités de ces personnes. Il repose sur le renforcement des compétences personnelles et de l'estime de soi, à travers une approche positive de la santé mentale mettant en avant la possibilité de construire sa vie malgré la maladie.

L'implication des personnes ayant des troubles psychiques et celle de leurs proches dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur parcours de santé et de vie constituent par ailleurs un facteur reconnu, associé aux soins et aux interventions sociales et médico-sociales, d'amélioration de leur état de santé psychique et de leur rétablissement.

Le projet territorial de santé mentale s'appuie notamment sur les modalités suivantes :

- ▶ Développement de l'éducation thérapeutique du patient
- ▶ Promotion de la co-construction avec la personne de son projet de soins et de vie
- ▶ Promotion de l'expression des usagers, au niveau individuel et institutionnel (formation à la prise de parole, participation aux instances de gouvernance des établissements et aux instances de démocratie sanitaire)
- ▶ Prise en compte du savoir expérientiel des personnes et de leurs proches
- ▶ Participation des usagers à l'évaluation de la qualité des soins et des accompagnements dans les services.

Illustrations

[La création d'un pôle des usagers \(CH Esquirol, Limoges\)](#)

[Le projet Baromètre \(EPSM Lille Métropole\)](#)

Le développement des modalités de soutien par les pairs

Levier essentiel de la mise en œuvre de parcours de vie de qualité, la « pair-aidance » consiste en une aide apportée par des personnes qui rencontrent des difficultés similaires et sont donc à même d'apporter un soutien, une écoute et un partage d'expériences. Ce partage vise à permettre aux personnes de sortir de l'isolement en reconstruisant des liens sociaux et en reprenant confiance en leurs capacités. L'individu peut ainsi passer du statut de patient à celui d'acteur de son parcours.

Le projet territorial de santé mentale promeut le développement de modalités de soutien par les pairs et notamment le renforcement des groupes d'entraide mutuelle (GEM) conformément au cahier des charges de ces dispositifs fixé par l'Arrêté du 18 mars 2016 fixant le cahier des charges des groupes d'entraide mutuelle en application de l'article L. 14-10-5 du code de l'action sociale et des familles.

Le renforcement, la diversification et la création de nouveaux GEM s'inscrivent dans l'[axe II](#) du Volet handicap psychique de la stratégie quinquennale de l'offre 2017-2021 « Déployer et accompagner le parcours global coordonné pour les personnes en situation ou à risque de handicap psychique » et son action 8 « Développement de la pair-aidance et consolidation des Groupements d'entraide mutuelle », avec des crédits prévus de 2017 à 2019 .

La promotion de la pair-aidance au sein des ESMS est également portée par l'axe 3 de la démarche « Réponse accompagnée pour tous » via la capitalisation des expériences existantes et l'objectif de production d'outils pratiques à destination des acteurs de terrain.

Les illustrations

Utilisation du programme QualityRights Tool Kit de l'OMS dans les établissements de santé mentale et les ESSMS

Les initiatives des conseils locaux de santé mentale

La création d'un pôle des usagers (CH Esquirol, Limoges)

Le projet Baromètre (EPSM Lille Métropole)

Les illustrations par publics

- ▶ Les nouveau-nés, les enfants et les adolescents
- ▶ Les personnes ayant des conduites addictives
- ▶ Les personnes en situation de précarité et/ou d'exclusion
- ▶ Les personnes placées sous main de justice
- ▶ Les personnes âgées en perte d'autonomie
- ▶ Les victimes de psychotraumatisme
- ▶ Les personnes en situation de handicap
- ▶ Les personnes isolées
- ▶ Les réfugiés et migrants